

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE
79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2015

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 10

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Alain GAUTHIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN, Céline THROMAS (a quitté le conseil municipal à 20h).

Absents excusés : Alexandra CHABOT (pouvoir donné à Emilie CLOCHARD), Tony CHOLLET (pouvoir donné à Estelle AUTRET), Rémy GADREAU (pouvoir donné à Stéphane PELLETIER), Monique MATHIS (pouvoir donné à Isabelle AUBIAN), Claude MEUNIER (pouvoir donné à Daniel SORAIN).

Date de la convocation : 19 mai 2015

Secrétaire de séance : Isabelle AUBIAN

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 28 AVRIL 2015

Le Compte rendu du Conseil municipal du 28 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

2- DELIBERATIONS

A) Comptes administratifs et de gestion 2014

Délibération n°26/2015

Vote du compte administratif et compte de gestion 2014 de la commune

Stéphane PELLETIER, en charge du suivi des finances, présente les comptes de gestion et administratif 2014 de la commune.

La section de fonctionnement est excédentaire :	104 342.76 €
La section d'investissement est excédentaire :	145 647.50 €
Le résultat de l'exercice est de :	249 999.26 €
Le résultat cumulé à fin 2014 de la section de fonctionnement :	144 342.76 €
Le résultat cumulé à fin 2014 de la section d'investissement :	49 846.35 €
Le résultat cumulé à fin 2014 du compte principal s'élève à :	194 189.11 €

Etat des restes à réaliser en dépenses 2014 : 139 994 €

Etat des restes à réaliser en recettes 2014 : 6 000 €

Daniel SORAIN juge le compte administratif non sincère dans la mesure où les « Reste à réaliser » (RAR) ne sont pas tous engagés au sens strict et qu'ils ne devraient donc pas être présentés dans les RAR. Stéphane PELLETIER précise que tous les RAR ont fait l'objet de discussions dans le cadre des divers projets menés et cela avant le report de ces crédits. Les RAR qui n'étaient pas encore engagés au sens strict l'ont été avant le vote du Compte Administratif 2014. Stéphane PELLETIER précise que la remarque sera suivie puisque l'année prochaine la plus grande vigilance sera accordée quant aux crédits engagés au 31/12 de l'année en cours et ceux qui ne le sont pas.

Les membres du conseil municipal, après sortie réglementaire du maire, approuvent avec 12 voix pour et 3 voix contre :

➤ ***Le compte Administratif et le compte de Gestion principal 2014.***

Délibération 27/2015

Vote du compte administratif et compte de gestion 2014 du lotissement du Grand Chêne.

Stéphane PELLETIER, présente ensuite les comptes de gestion et administratif 2014 du lotissement du Grand Chêne. Ce budget sera clôturé en fin d'année car il n'a plus de fonction, toutes les écritures afférentes à ce budget étant passées.

La section de fonctionnement est déficitaire de – 2375.22 €

La section d'investissement est à 0.00€.

Le résultat cumulé à fin 2014 du lotissement s'élève à 5 605.16 €

Cette somme sera inscrite en section fonctionnement recette du Budget principal lors du vote du Budget supplémentaire de la commune.

Les membres du conseil municipal, après sortie réglementaire du maire, approuvent avec 12 voix pour et 3 voix contre :

- **Le compte Administratif et le compte de Gestion 2014 du lotissement du Grand Chêne.**

Délibération 28/2015

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Les membres du Conseil municipal approuvent, hors la présence du Président du CCAS, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014, pour lesquels aucun mouvement n'a été enregistré en 2014. L'excédent de la section de fonctionnement est de: 3 485.80 €.

Les membres du conseil municipal, après sortie réglementaire du président, approuvent avec 12 voix pour et 3 voix contre :

- **Le compte Administratif et le compte de Gestion 2014 du Centre Communal d'Action Sociale.**

B) Affectation du résultat

Le vote du budget supplémentaire étant prévu en septembre 2015, Daniel SORAIN propose que l'affectation du résultat 2014 soit effectuée à cette occasion, cela permettant d'ajuster l'affectation selon les projets qui seront alors votés.

Les membres du Conseil municipal étant favorables à cette proposition, la délibération est reportée au Conseil municipal de septembre 2015.

C) Acquisitions de terrains

Venelle bourg de GERMOND

Délibération 29 – 2015

Monsieur le Maire propose l'acquisition des murs cernant la venelle du centre bourg de GERMOND. Le projet étant de rénover ces murs en créant un espace de promenade agrémenté de murs en pierres sèches. Ces murs sont bordés d'un côté par la parcelle section C N°1271 appartenant à Monsieur et Madame PASSEGUE et de l'autre côté, par les parcelles section C N°1325 de Monsieur et Madame AUTRET et la parcelle C N° 165 appartenant aux consorts BON.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **L'acquisition des deux murs bordant la venelle communale du bourg de Germond, situés sur les parcelles section C N° 1271, N°1325 et 165 pour un montant de 1 € par parcelle concernée. Soit 1 € pour le mur de la parcelle C N°1271, 1 € pour le mur de la parcelle C N°1325 et 1 € pour le mur de la parcelle C N°165.**
- **Les frais de notaire et les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.**
- **Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Supplémentaire 2015, section Investissement dépenses – Article 2115 – Terrains bâtis.**

Mur de Mme PILLOT

Délibération 30-2015

Monsieur le Maire propose l'acquisition du mur d'enceinte de la parcelle section C N° 35 appartenant à Madame PILLOT, avec la bande nécessaire à l'alignement sur les autres propriétés voisines.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **L'acquisition du mur d'enceinte de la parcelle C N°35 ainsi que la bande nécessaire à l'alignement sur les propriétés voisines pour un montant net vendeur de 1 €.**
- **Les frais de notaire et les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.**

- **Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Supplémentaire 2015, section Investissement dépenses – Article 2115 – Terrains bâtis.**

Parcelles de Monsieur BONADE

Délibération 31-2015

Monsieur le Maire propose l'acquisition des parcelles cadastrées section C N°86-92-1072 et 1328 appartenant à Monsieur BONADE Marc.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à entamer les démarches de négociations pour l'acquisition des parcelles section C N°86-92-1072 et 1328 appartenant à Monsieur BONADE Marc.**
- **Les frais de notaire et les frais de bornage si nécessaires seront à la charge de l'acquéreur.**

D) Stores bâtiments scolaires

Délibération 32-2015

Monsieur le Maire propose l'acquisition de stores pour le bâtiment scolaire. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de délibérer, à la demande du trésorier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **L'acquisition de stores pour l'école de GERMOND-ROUVRE pour un montant de 884 € TTC conformément au devis proposé par l'entreprise Store Niortais de NIORT.**
- **Cette dépense sera imputée au Budget primitif 2015 – Section Investissement dépenses – Opération 102 Bâtiments scolaires - Article 21312 – Bâtiments scolaires.**

E) Spectacle d'été

Délibération 33-2015

Monsieur le Maire propose de choisir les animations qui auront lieu dans le cadre du projet « Encore l'été » qui se déroulera le 30 août prochain à Rouvre. Deux propositions ont été reçues en mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De retenir l'offre de représentation de Klac Boum, Compagnie des Musiques en Mouvement, pour un montant de 2426.50 € TTC.**
- **Les frais d'hébergement d'une nuit pour 4 personnes dans la limite de 50 € par personne, seront à la charge de la commune ainsi que les frais de repas pour 4 personnes dans la limite de 20 € par personne et par repas, le jour de la représentation (soit 2 repas dans la journée du 30/08/15 pour 4 personnes).**
- **De retenir l'offre de représentation de la Compagnie Rue Barrée pour le spectacle Mario pour un montant de 1200 € TTC.**
- **Les frais d'hébergement pour deux nuits pour 3 personnes dans la limite de 50 € par personne, seront à la charge de la commune ainsi que les frais de repas pour 3 personnes, dans la limite de 20 € par personne et par repas, soit 3 repas pour 3 personnes.**

F) Transport scolaire

Délibération 34-2015

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de délibérer concernant la participation de la commune au transport scolaire des enfants de l'école maternelle et primaire. Cette année la Communauté d'Agglomération du Niortais demande une participation de 46 € pour un abonnement annuel, par enfant, montant inchangé par rapport à l'année dernière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De participer au transport scolaire, des enfants de l'école maternelle et primaire de GERMOND-ROUVRE, pour l'année 2015-2016, montant annuel par enfant de 46 €.**

3- INTERCOMMUNALITE : REUNIONS / RENCONTRES

a) Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Autize et de l'Egray (SIAH) du 12 mai 2015

Isabelle AUBIAN, présente lors du conseil syndical, informe qu'une demande de subvention pour les travaux de 2015 auprès de l'Agence de l'Eau, du conseil départemental et du conseil régional pour un montant de 81 786€ TTC a été faite.

Les travaux sur le plan d'eau du Beugnon sont retardés d'un an (2016).

Un point sur l'avancement de l'étude sur les ouvrages hydrauliques suite à l'arrêté préfectoral de 2012 a été communiqué. La commune d'Ardin refuse de faire les travaux pour des raisons financières et parce que les ouvrages étant en catégorie 1, il n'y a pas de nécessité immédiate.

Bilan à mi-parcours de la première année d'animation de Natura 2000 par le SIAH : animations, assistante technique, suivi et mise à jour du DOCOB, assistance administrative (comité de pilotage).

Un point sur la réalisation des diagnostics environnementaux pour les MAEC (Mesures Agro Environnementales et C (10 expertises) a également été présenté.

La réalisation d'une enquête sur les chauves-souris (DSNE) est en cours. Isabelle AUBIAN indique également que la vente du canoë est prévue et un arbre est à enlever sur l'îlot de l'Autize à St Pompain. Enfin, le SIAH est toujours en attente des réponses pour la revalorisation des cotisations des communes de Béceleuf et Puy Hardy.

4- QUESTIONS DIVERSES

a) Bilan 8 mai 2015 et exposition dans le hall de la mairie

L'exposition sur le thème de la seconde guerre mondiale proposée par la municipalité a eu du succès. Les ouvrages et documents présents ont été prêtés par des particuliers et la bibliothèque de la commune. Monsieur le Maire propose de renouveler l'exposition l'année prochaine avec la création éventuelle d'un collectif autour de ce thème.

b) Exposition d'un artiste

Monsieur le Maire informe de la présence de Madame Toure Alimatou OYEBANKE, artiste peintre, du 6 juin au 13 juin dans le hall de la mairie. Elle y exposera ses toiles. Un vernissage est prévu le samedi 6 juin à 11h30. Monsieur le Maire propose que de façon plus régulière des expositions investissent le hall de la mairie.

c) Atemporelle

Le dimanche 31 mai prochain, la SCOP ATEMPORELLE animera une visite du bourg de GERMOND ainsi que de l'église de St Médard.

d) 8 juin 2015

Commémoration au monument aux morts de Rouvre, concernant M. GOUBAND Bernard.

e) 14 juillet 2015

Monsieur le Maire indique que toutes les personnes bénévoles pour aider à la mise en place de cette journée sont les bienvenues.

f) Problème d'eaux usées lieu-dit BREILBON

Daniel SORAIN interpelle les membres du Conseil municipal concernant un problème d'eaux usées au lieu-dit Breilbon. Il estime que le plan de zonage de l'assainissement devrait être révisé. Il convient d'étudier la faisabilité ou non de cette proposition sachant que la compétence appartient désormais à la CAN. Monsieur le Maire répond qu'il a demandé une rencontre avec les techniciens et élus de la CAN.

De plus, Daniel SORAIN indique que des administrés utilisent leur terrain en guise de déchetterie et que cela est inacceptable. Monsieur le Maire répond que le problème est connu et que certaines démarches sont déjà en cours afin d'y remédier mais que cela n'est pas « chose facile » puisqu'il s'agit de terrains privés.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 30 juin 2015 à 18h30

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL à 20h30.